

Date de mise en ligne : 29 septembre 2025



**EXTRAIT D'ARRETE PORTANT REFUS
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

AFFICHAGE N° du **23 SEP. 2025**

Par décision municipale n° **DP 94078 25 00107** du
Transmise en Préfecture le

Une autorisation de déclaration préalable a été **REFUSEE** à
Domicilié (e) 20 Avenue Saint-hilaire
91800 Brunoy

En vue de la réalisation : Travaux de couverture :

Habillage des 4 cheminées en brique par force

Habillage des solins des 5 cheminées en béton par plomb et bavette zinc
Réfection totalité faitage avec coupe tuyau en acier inutile
Pose bande de plomb le long de la toiture coté façade
Sur un terrain sis 8 Rue Garibaldi
Cadastré AN293

Villeneuve-Saint-Georges, le

23 SEP. 2025

Pour le Maire, par délégation,
La 5^{ème} Adjointe au Maire,

Rajae EL MERNISSI



PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que
l'extrait d'affichage **de refus** d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision
municipale n° **DP 94078 25 00107**
du a été affichée en Mairie du au conformément aux textes en
vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,